



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Rouen, le **29 MARS 2024**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement**

Affaire suivie par Mme Carole AUQUIER
carole.auquier@seine-maritime.gouv.fr

02 32 76 53 83

Dossier n° 0057600267 - AENV

Le préfet
de la région Normandie
préfet de la Seine-Maritime

à
Monsieur le maire
de Bréauté

Objet : Installations Classées pour la protection de l'environnement
Prorogation de délai d'instruction - demande d'autorisation environnementale
SCEA du Hertelay

PJ : copie de l'arrêté préfectoral, extrait et certificat d'affichage.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, copie de l'arrêté de prorogation du délai d'instruction de la demande d'autorisation environnementale déposée par la société civile d'exploitation agricole (SCEA) du Hertelay en vue d'étendre son élevage porcin au sein de votre commune et intégrant la mise à jour du plan d'épandage des effluents d'élevage.

Conformément à la réglementation, il vous revient d'assurer l'affichage d'un extrait pendant une durée minimum d'un mois et de mettre cet arrêté à la disposition de toute personne intéressée.

A l'issue de la période d'affichage, je vous remercie de bien vouloir me retourner le certificat ci-joint dûment complété.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
la cheffe de bureau,

Émilie GITZHOFER